

**RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY DU CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL –  
TOUTES SPECIALITES  
SESSION 2022**

**I - Textes de référence :**

Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Décret n°2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique,

Arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2e classe et technicien principal de 1re classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Ce concours est organisé tous les deux ans en même temps que le concours de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

La dernière session de ce concours a été organisée en 2020 par le centre interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne pour l'ensemble des centres de gestion d'Île-de-France. Néanmoins, l'épreuve écrite d'admissibilité de la session 2020 a été reportée en 2021 du fait la situation sanitaire résultat de la pandémie de Covid-19.

Ce concours a été ouvert dans les spécialités suivantes :

- Bâtiments, génie civil
- Réseaux, voirie et infrastructures
- Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
- Aménagement urbain et développement durable
- Déplacements, transports
- Espaces verts et naturels
- Ingénierie, informatique et systèmes d'information
- Services et intervention techniques
- Métiers du spectacle
- Artisanat et métiers d'art

**Les données chiffrées de la session 2022 – Nombre de postes ouverts**

Spécialités	Concours Externe	Concours Interne	Troisième Concours	Total
Bâtiments, génie civil	61	75	15	<b>151</b>
Réseaux, voirie et infrastructures	57	70	14	<b>141</b>
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	61	76	15	<b>152</b>
Aménagement urbain et développement durable	20	24	4	<b>48</b>
Déplacements, transports	5	6	1	<b>12</b>
Espaces verts et naturels	32	39	7	<b>78</b>
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	55	67	13	<b>135</b>
Services et intervention techniques	33	39	7	<b>79</b>
Métiers du spectacle	11	12	2	<b>25</b>
Artisanat et métiers d'art	3	3	1	<b>7</b>
<b>Total</b>	<b>338</b>	<b>411</b>	<b>79</b>	<b>828</b>

La répartition d'organisation du concours de technicien territorial en 2022 sur l'ensemble du territoire s'établit comme suit :

<b>Inter-région ou région ou département</b>	<b>Centre de gestion (CDG ou CIG) organisateurs</b>
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse	CDG 05 – CDG 06– CDG 83 – CDG 84 – CDG 2B
Nouvelle Aquitaine	CDG 19 – CDG 33 – CDG 40
Bretagne, Pays de Loire, Normandie, Grand Ouest	CDG 14 – CDG 35 – CDG 44
Auvergne, Rhône-Alpes (toutes spécialités)	CDG 69
Grand Est, Bourgogne, Franche-Comté	CDG 25 – CDG 54
Hauts-de-France (toutes spécialités)	CDG 62
Ile-de-France – Centre Val-de-Loire (toutes spécialités)	CIG de la Grande Couronne
Occitanie	CDG 30 – CDG 31 – CDG 34 – CDG 81 – CDG 82

Comme pour les sessions précédentes, le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité était un sujet national, par spécialité, utilisé à la même date le jeudi 14 avril 2022, aux mêmes heures pour l'ensemble des organisateurs.

Les sujets de l'épreuve écrite de ce concours ont été conçus par la Cellule Pédagogique Nationale et plus particulièrement par les services pédagogiques des Centres de Gestion de Meurthe-et-Moselle, du Nord, du Rhône et les 2 centres interdépartementaux de gestion de la Petite et de la Grande Couronne.

## **II - Les missions d'un technicien territorial**

Les techniciens territoriaux constituent un cadre d'emplois technique de catégorie B. Il comprend les grades de :

- Technicien territorial
- Technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe

I – Les membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux sont chargés, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, de la conduite des chantiers. Ils assurent l'encadrement des équipes et contrôlent les travaux confiés aux entreprises. Ils participent à la mise en œuvre de la comptabilité analytique et du contrôle de gestion. Ils peuvent instruire des affaires touchant l'urbanisme, l'aménagement, l'entretien et la conservation du domaine de la collectivité. Ils participent également à la mise en œuvre des actions liées à la préservation de l'environnement.

Ils assurent le contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages ainsi que la surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques. Ils peuvent aussi assurer la surveillance du domaine public. A cet effet, ils peuvent être assermentés pour constater les contraventions. Ils peuvent participer à des missions d'enseignement et de formation professionnelle.

II – Les titulaires des grades de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> et de 1<sup>ère</sup> classe ont vocation à occuper des emplois qui, relevant des domaines d'activités mentionnés au I ci-dessus, correspondent à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de sa vie.

Ils peuvent assurer la direction des travaux sur le terrain, le contrôle des chantiers, la gestion des matériels et participer à l'élaboration de projets de travaux neufs ou d'entretien. Ils peuvent procéder à des enquêtes, contrôles et mesures techniques ou scientifiques.

Ils peuvent également exercer des missions d'études et de projets et être associés à des travaux de programmation. Ils peuvent être investis de fonctions d'encadrement de personnels ou de gestion de service ou d'une partie de services dont l'importance, le niveau d'expertise et de responsabilité ne justifient pas la présence d'un ingénieur.

Les membres du cadre d'emplois exercent leurs fonctions dans tous les domaines à caractère technique en lien avec les compétences d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public en relevant.

### III - Les conditions d'accès au concours

**Le concours externe sur titre :** peuvent s'inscrire les candidats titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV (niveau 4 européen) sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente, dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié, correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre du concours.

A titre dérogatoire aux conditions de diplômes exigées par le statut particulier, le concours est ouvert :

1. Aux pères ou mères de 3 enfants et plus.
2. Aux sportifs, arbitres, juges de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports.
3. Aux possesseurs d'une équivalence de diplôme délivrée selon les modalités définies par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié et produite au plus tard le 1er jour des épreuves.

Néanmoins pour cette session uniquement, le décret n°2020-1695 du 24 décembre 2020 modifié précise que : « Nonobstant les dispositions de l'article 7 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 susvisé, pour les voies d'accès à la fonction publique territoriale, lorsqu'un concours est en cours ou a été ouvert pendant la période mentionnée à l'article 2 de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée (entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31/10/2021), les candidats aux concours externes fournissent à l'autorité organisatrice au plus tard à la date d'établissement de la liste classant par ordre alphabétique les candidats déclarés admis par le jury, soit la copie du titre ou du diplôme requis, soit la copie du titre ou diplôme obtenu dans leur Etat d'origine et reconnu comme équivalent aux diplômes français requis, soit la décision rendue par la commission d'équivalence, »

Les candidats du concours externe sur titre avec épreuves de technicien territorial avaient donc la possibilité de fournir leurs diplômes ou la décision d'équivalence jusqu'au jury d'admission prévu le 19 octobre 2022.

**Le concours interne :** peuvent s'inscrire les fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours (soit le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour cette session), d'au moins quatre ans de services publics.

Le concours interne est également ouvert aux candidats qui justifient au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours d'une durée de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un état membre de la communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au cadre d'emplois considérés.

De plus, ils devaient être en activité à la clôture des inscriptions soit pour cette session le jeudi 18 novembre 2021.

**Le troisième concours :** peuvent s'inscrire les candidats justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours pendant une durée de 4 ans au moins de l'exercice, soit d'une ou plusieurs activités professionnelles quelle qu'en soit la nature (y compris les contrats d'apprentissage et de professionnalisation, les périodes relatives à une décharge syndicale soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée), soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association (membres du bureau).

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanée ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

**IV - Les chiffres de la session 2020 pour les régions Ile de France et Centre Val-de-Loire qui a été organisée par le CIG de la Petite Couronne**

Concours	Nombre de postes ouverts	Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Seuil d'admissibilité	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission	Seuils d'admission	Nombre d'admis
Externe	173	868	478	09/20	251	242	De 10 à 12,63	169
Interne	266	1832	1055		367	362	De 10 à 13,88	237
Troisième concours	106	145	92		47	46	De 10 à 15	40
<b>TOTAL</b>	<b>545</b>	<b>2845</b>	<b>1625</b>		<b>665</b>	<b>650</b>		<b>446</b>

Les données chiffrées de la session 2022 organisée par le CIG de la Grande Couronne pour les régions Ile-de-France et Centre Val-de-Loire sont les suivantes :

Spécialités	Nombre de postes ouverts (pour l'ensemble des voies d'accès)	Nombre de candidats inscrits (pour l'ensemble des voies d'accès)	Nombres de candidats convoqués à l'épreuve écrite d'admissibilité (pour l'ensemble des voies d'accès)	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité (pour l'ensemble des voies d'accès)	Taux de présence % (pour l'ensemble des voies d'accès)
Bâtiments, génie civil	151	268	257	180	70.04 %
Réseaux, voirie et infrastructures	141	309	300	201	67.00 %
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	152	527	517	326	63.06 %
Aménagement urbain et développement durable	48	114	111	62	55.86 %
Déplacements, transports	12	42	41	26	63.41 %
Espaces verts et naturels	78	259	253	177	69.96 %
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	135	262	258	164	63.57 %
Services et interventions techniques	79	333	318	218	68.55 %
Métiers du spectacle	25	65	62	42	67.74 %
Artisanat et métiers d'art	7	52	47	30	63.83 %
<b>Total</b>	<b>828</b>	<b>2231</b>	<b>2164</b>	<b>1426</b>	<b>65.90 %</b>

Le nombre d'inscrits est en baisse (de 2845 en 2020 à 2231 en 2022, soit -21.58 %) ainsi que le nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité entre les sessions 2020 et 2022, il a diminué de 12.25% (- 199 candidats). Cela s'explique en partie par la situation sanitaire en France à cette période, qui a pu inciter les candidats à ne pas s'inscrire à cette session mais également par le fait que l'épreuve écrite d'admissibilité de la session 2020 a eu lieu en avril 2021, soit un an avant l'épreuve écrite d'admissibilité de la session 2022.

## **V - Profil des 1426 candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité**

### **1. Sexe et âge des candidats (toutes voies d'accès)**

- 329 femmes inscrites soit 23.07 %
- 1097 hommes inscrits soit 76.93 %

*La cadre d'emplois des techniciens reste majoritairement masculin.*

*Les candidats(es) à hauteur de 72.16 % (1029) sont dans la tranche d'âge 30 à 49 ans. Le ou la candidat(e) le ou la plus jeune est âgé(e) de 20 ans et le ou la plus âgé(e) de 63 ans. Enfin l'âge moyen des candidats(es) est de 40 ans.*

### **2. Origine géographique (adresse personnelle) (toutes voies d'accès)**

- 38.22 % des candidats(es) sont domiciliés en régions soit 545 personnes
- 23.56 % des candidats(es) sont domiciliés en Petite Couronne soit 336 personnes
- 27.77 % des candidats(es) sont domiciliés en Grande Couronne soit 396 personnes
- 9.12 % des candidats(es) sont domiciliés en Seine et Marne soit 130 personnes
- 1.33 % des candidats(es) sont domiciliés sur Paris soit 19 personnes

### **3. Le niveau de diplôme (données déclaratives) (toutes voies d'accès)**

- 4.14 % des candidats(es) déclarent être en possession d'un diplôme de niveau 7 (DEA, DESS, Master 2, diplôme d'IEP, Doctorat, etc...)
- 11.64 % des candidats(es) auraient un diplôme de niveau 6 (Master 1, maîtrise, licence...)
- 21.74 % des candidats(es) seraient en possession d'un diplôme de niveau 5 (DUT, BTS, DEUG, DEUST,...)
- 34.92 % des candidats(es) seraient titulaires d'un titre ou diplôme de niveau 4 (Baccalauréat général, professionnel ou technique)
- 19.35 % des candidats(es) seraient titulaires d'un titre ou diplôme de niveau 3 (BEP, CAP, ...)
- 3.37 % des candidats(es) n'auraient aucun diplôme
- 3.58 % des candidats(es) relèveraient d'une dérogation en qualité de pères ou mères de trois enfants ou de sportif de haut niveau.
- 1.26 % des candidats(es) n'ont pas renseigné cette rubrique.

### **4. Origine professionnelle des candidats (toutes voies d'accès)**

- 79.80 % des candidats(es) sont en poste dans la Fonction Publique Territoriale soit 1138 candidats

### **5. Détail origine professionnelle pour les candidats en poste dans la FPT (toutes voies d'accès)**

- 42.00 % des candidats(es) sont en poste dans une commune soit 599 candidats
- 12.97 % des candidats(es) sont en poste dans un département soit 185 candidats
- 10.10 % des candidats(es) sont en poste dans un établissement public administratif soit 144 candidats
- 11.08 % des candidats(es) sont en poste dans une structure intercommunale soit 158 candidats
- 3.65 % des candidats(es) sont en poste dans un conseil régional soit 52 candidats
- 3.51 % des candidats(es) sont en poste dans un autre type d'établissement soit 50 candidats
- 16.69 % des candidats(es) n'ont pas renseigné cette rubrique soit 238 candidats (concours externe et 3<sup>ème</sup> concours)

### **6. Préparation au concours (données déclaratives) (toutes voies d'accès)**

- 53.25 % des candidats(es) se seraient préparé(es) seuls (es)
- 19.27 % des candidats(es) auraient suivi une formation auprès du CNFPT
- 23.70 % des candidats(es) n'ont pas répondu à cette rubrique
- 3.78 % des candidats(es) se sont préparé(es) auprès d'autres établissements (CNED, IPAG ...)

### III - Bilan de l'épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le jeudi 14 avril 2022 au parc des expositions de Villepinte (93).

Des dispositions particulières ont été prises pour les candidats en situation de handicap (tiers temps supplémentaire et matériels spécifiques). 26 candidats (9 pour le concours interne et 6 pour le concours externe) étaient convoqués à l'épreuve écrite d'admissibilité. Néanmoins, lors de cette épreuve écrite seulement 14 candidats étaient présents.

Ils ont bénéficié d'un tiers-temps supplémentaire pour cette épreuve soit 1 heure de plus ainsi que de matériels spécifiques (ordinateur, lampe, siège ergonomique).

Aucun incident ne s'est produit durant l'épreuve écrite d'admissibilité.

Une particularité pour ce concours, le CIG de la Grande Couronne a procédé à la dématérialisation des convocations des candidats et à une correction des copies en ligne (utilisation de QR-code et « scannérisation » des copies).

Les candidats ont composé sur des sujets établis dans les spécialités suivantes :

- Bâtiments, génie civil
- Réseaux, voirie et infrastructures
- Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
- Aménagement urbain et développement durable
- Déplacements, transports
- Espaces verts et naturels
- Ingénierie, informatique et systèmes d'information
- Services et intervention techniques
- Métiers du spectacle
- Artisanat et métiers d'art

Ce concours comporte une épreuve écrite d'admissibilité identique pour le concours interne et le troisième concours. Pour le concours externe, celle-ci est spécifique.

L'épreuve écrite d'admissibilité du concours externe consiste en des réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 3 heures ; coefficient : 1)

L'épreuve écrite d'admissibilité des concours interne et troisième concours consiste en l'élaboration d'un rapport technique rédigé, à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 3 heures ; coefficient : 1)

#### **1. Epreuve de réponses à des questions techniques à partir d'un dossier par spécialité – concours externe**

##### **Spécialité Bâtiment, génie civil**

Sujet de 30 pages comportant 9 documents et 4 questions (de 4 à 8 points).

*Commentaire des correcteurs :*

Pas de commentaires particuliers de la part des correcteurs sur le niveau des candidats. Le sujet est tout à fait approprié pour un concours de catégorie B.

##### **Spécialité Réseaux, voirie et infrastructures**

Sujet de 27 pages comportant 4 documents et 4 questions (de 3 à 7 points).

*Commentaire des correcteurs :*

Niveau des candidats :

- Méthodologie : faible
- Connaissances : faibles

- Niveau d'expression : faible

Les correcteurs ont constaté un manque évident de préparation à cette épreuve, et les connaissances techniques des candidats sont très faibles.

### **Spécialité Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration**

Sujet de 23 pages comportant 5 documents et 5 questions (de 2,5 à 5 points).

*Commentaire des correcteurs :*

La commande et les thèmes proposés sont en lien avec les problématiques du métier et permettaient aux candidats de démontrer leurs compétences.

Niveau des candidats :

- Méthodologie : moyenne
- Connaissances : moyennes
- Niveau d'expression : moyen

### **Spécialité Aménagement urbain et développement durable**

Sujet de 27 pages comportant 6 documents et 3 questions (de 5 à 9 points).

*Commentaire des correcteurs :*

Dossier en lien avec le métier.

Il a été souligné l'importance pour les candidats de bien se préparer en se renseignant, en consolidant leurs connaissances et en développant leur bagage technique.

### **Spécialité Déplacements, transports**

Sujet de 25 pages comportant 5 documents et 4 questions (de 4 à 7 points).

*Commentaire des correcteurs :*

Dossier correspondant à un cadre d'emplois technique de catégorie B.

### **Spécialité Espaces verts et naturels**

Sujet de 27 pages comportant 9 documents et 4 questions (de 4 à 6 points). Les candidats devaient rendre une annexe avec leur copie (schéma de principe d'une cour Oasis).

*Commentaire des correcteurs :*

Sujet intéressant et en adéquation avec le cadre d'emplois concerné.

### **Spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information**

Sujet de 24 pages comportant 11 documents et 5 questions (de 3 à 5 points). Les candidats devaient rendre une annexe avec leur copie.

Sujet adapté à la catégorie B.

Niveau des candidats :

- Méthodologie : faible
- Connaissances : faibles
- Niveau d'expression : faible

Il a été précisé pour les candidats qu'il est important de développer leurs réponses aux questions, celles-ci sont souvent lapidaires et se limitent à une ou deux phrases. De plus, les candidats ne maîtrisent pas l'ensemble des connaissances attendues dans la spécialité (archivage intelligence artificielle), la prise de connaissance de la note de cadrage est importante.



### **Spécialité Services et intervention techniques**

Sujet de 31 pages comportant 8 documents, 4 annexes et 4 questions (de 3 à 7 points). Sujet permettant aux candidats de démontrer leurs connaissances.

*Commentaire des correcteurs :*

Sujet permettant aux candidats de démontrer leurs connaissances.

Niveau des candidats :

- Méthodologie : moyenne
- Connaissances : moyennes
- Niveau d'expression : moyen voire faible

### **Spécialité Métiers du spectacle**

Sujet de 27 pages comportant 5 documents et 3 questions (de 4 à 12 points). Les candidats devaient rendre une annexe avec leur copie (plan d'implantation du chapiteau).

### **Spécialité Artisanat et métiers d'art**

Sujet de 33 pages comportant 5 documents, 3 annexes et 3 questions (de 4 à 12 points). Les candidats devaient rendre une annexe avec leur copie (panneau directionnel)

## **2. Epreuve de rapport technique par spécialité – concours interne et troisième concours**

### **Spécialité Bâtiments, génie civil**

Vous êtes technicien territorial au sein de la commune de Techniville (20 000 habitants). Sous l'autorité du directeur des services techniques, vous êtes en charge des bâtiments communaux (la mairie, dix écoles, un centre socio-culturel, une école de musique et une maison des associations).

Le maire a pour projet, sur la durée du mandat, de rendre l'ensemble des bâtiments communaux intelligents notamment pour maîtriser les charges de fonctionnement.

Le directeur des services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les enjeux des bâtiments intelligents.

**(Dossier de 6 documents, 29 pages)**

*Commentaire des correcteurs :*

Le sujet était facile d'accès et d'actualité.

Niveau des candidats :

- Méthodologie : faible
- Connaissances : faibles
- Niveau d'expression : faible

Il a été précisé par les correcteurs que les candidats ne maîtrisent pas la méthodologie de l'épreuve de rapport technique, tant sur le fond que sur la forme. La majorité des copies ne donne pas lieu à une aide à la décision du Directeur des services techniques.

### **Spécialité Réseaux, voirie et infrastructures**

Vous êtes technicien territorial au sein de la direction de la voirie de la ville de Techniville (60 000 habitants). Lors des derniers conseils de quartier, des citoyens ont interpellé la maire au sujet des circulations douces. Alors que les pratiques de mobilité se diversifient, de nombreux habitants se déplaçant à pied, à vélo ou avec d'autres engins non motorisés se considèrent en insécurité sur l'espace public. Ils demandent la mise en place de liaisons dédiées à l'échelle de la collectivité.

Une récente étude sur le périmètre de la ville a d'ailleurs révélé que le développement des modes de déplacement doux est actuellement freiné par l'absence d'itinéraires entre les principales polarités du territoire de Techniville.

La maire vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les circulations douces.



**(Dossier de 10 documents, 28 pages)**

*Commentaire des correcteurs :*

Sujet d'actualité comportant des documents d'accès facile et aidant mais le manque de maîtrise de la méthodologie du rapport pénalise les candidats.

**Spécialité Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration**

Vous êtes technicien territorial au service prévention des risques de Techniville, commune de 85 000 habitants.

Les élus souhaitent signer la charte nationale d'engagement Ville & Territoires « sans perturbateurs endocriniens » et entreprendre un travail pour leur réduction dans les établissements municipaux.

Votre directeur vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les perturbateurs endocriniens.

**(Dossier de 9 documents, 26 pages)**

*Commentaire des correcteurs :*

Sujet conforme à la spécialité mais les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des attendus. Un manque manifeste de préparation à cette épreuve de rapport technique.

**Spécialité Aménagement urbain et développement durable**

Vous êtes technicien territorial au sein du service Urbanisme de la ville de Techniville (200 000 habitants).

La gare ferroviaire, située en centre-ville, d'une surface de 5 000 m<sup>2</sup> répartis en un hall de gare, des guichets d'accueil, des bureaux et locaux commerciaux, a été désaffectée et transférée hors du centre urbain. Sa réhabilitation et sa transformation progressive en un programme mixte de logements, bureaux et commerces sont envisagées à moyen terme.

Dans l'attente, le maire de Techniville souhaite que les lieux soient valorisés pour interdire les occupations illicites, animer le centre-ville et préfigurer le projet.

Votre directeur de service vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur l'urbanisme transitoire.

**(Dossier de 7 documents, 27 pages)**

*Commentaire des correcteurs :*

Sujet d'actualité, intéressant en adéquation avec le profil attendu d'un technicien territorial.

**Spécialité Déplacements, transports**

Vous êtes technicien territorial à la direction de la mobilité de Techniagglo, communauté d'agglomération regroupant 70 000 habitants.

Le président, soucieux de la qualité de vie des habitants, a fixé des objectifs ambitieux en matière de sécurité routière et de développement durable. Dans ce cadre, il s'interroge sur la pertinence de la généralisation du 30 km/h sur le périmètre communautaire.

La directrice de la mobilité vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur la généralisation du 30 km/h dans les agglomérations.

**(Dossier de 8 documents, 29 pages)**

*Commentaire des correcteurs :*

Sujet en adéquation avec la spécialité et permettant aux candidats d'élaborer un rapport technique pertinent.

**Spécialité Espaces verts et naturels**

Vous êtes technicien territorial, en charge de la gestion du patrimoine arboré urbain et forestier au sein de la direction des Parcs et jardins de Techniville, commune de 65 000 habitants.

Les canicules des dernières années ont renforcé les attentes de la population en matière de « Nature en ville », relayées par les élus qui souhaitent une végétalisation accrue du territoire.

L'un des axes de cette végétalisation vise à lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur, en recourant, entre autres, à l'implantation de forêts urbaines.

Dans ce contexte, le directeur des Parcs et jardins vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les forêts urbaines.  
**(Dossier de 10 documents, 27 pages)**

*Commentaire des correcteurs :*

Sujet intéressant et complet, bien structuré.

Niveau des candidats :

- Méthodologie : faible
- Connaissances : faibles
- Niveau d'expression : faible

Manque de préparation à la méthodologie de cette épreuve.

### **Spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information**

Vous êtes technicien territorial au sein de la direction des systèmes d'information en tant que chef de projet, dans la collectivité de Techniville (35 000 habitants).

Les élus souhaitent mener une réflexion sur la digitalisation des services pour améliorer la proximité, la compréhension et la réponse à l'utilisateur.

Le directeur des systèmes d'information vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur « l'Intelligence Artificielle » dans la gestion administrative des collectivités.

**(Dossier de 10 documents, 28 pages)**

*Commentaire des correcteurs :*

Sujet d'actualité mais pas encore bien cerné par les candidats.

### **Spécialité Services et intervention techniques**

Vous êtes technicien territorial, responsable du centre technique municipal de la commune de Techniville (17 000 habitants).

Vous êtes notamment en charge de la gestion en régie des espaces publics, du réseau routier communal (environ 120 km avec une partie située hors agglomération) et de ses dépendances.

Les activités confiées à la régie communale sont principalement le nettoyage des voiries, la gestion des espaces enherbés, le fauchage des accotements et le déneigement du réseau.

Certains travaux saisonniers nécessitent par ailleurs des renforcements ponctuels de personnels (fortes périodes de viabilité hivernale, renforts estivaux, manifestations, etc.) qui peuvent avoir du mal à être anticipés.

Dans ce cadre, le directeur des services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur la gestion en régie de l'ensemble de ces activités.

**(Dossier de 11 documents, 25 pages)**

*Commentaire des correcteurs :*

Niveau des candidats :

- Méthodologie : faible
- Connaissances : faibles
- Niveau d'expression : faible

Les correcteurs ont précisé que les plans proposés ne sont pas ou peu structurés et détaillés. Les rapports techniques ne font pas apparaître l'ensemble des informations et les enjeux sont peu voire mal décrits, incomplets et désordonnés

Enfin, les candidats ne mettent pas suffisamment en avant les activités des collectivités qui sont présentes dans les documents afin d'illustrer leurs propos.

### **Spécialité Métiers du spectacle**

Vous êtes technicien territorial, régisseur, affecté au service Culture et Évènements de la commune de Techniville (10 000 habitants).

Les élus souhaitent faire bâtir en lieu et place de l'ancienne salle polyvalente vétuste et inadaptée, un nouvel équipement municipal pouvant accueillir une programmation culturelle orientée spectacle vivant, dont vous seriez le futur régisseur général. La directrice générale des services (DGS) souhaite que les équipes exploitantes soient étroitement associées.

Dans cette perspective, la DGS vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur la place de l'équipe exploitante dans la conception d'un lieu de spectacle.

**(Dossier de 8 documents, 25 pages)**

*Commentaire des correcteurs :*

Sujet intéressant.

### **Spécialité Artisanat et métiers d'art**

Vous êtes technicien territorial, responsable de l'équipe de la régie des collections et des expositions (3 agents) du musée municipal de Techniville (300 000 habitants). Cette ville s'est engagée dans une démarche active de développement durable.

Le directeur du musée vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les enjeux du développement durable pour les musées.

**(Dossier de 7 documents, 27 pages)**

*Commentaire des correcteurs :*

Sujet conforme aux préoccupations actuelles.

Enfin, 3 candidats ont porté des signes distinctifs sur leurs copies (2 candidats du concours interne et 1 candidat du concours externe) notamment des signatures, un nom fictif de commune non mentionné dans le sujet. Ces candidats ont été éliminés pour rupture d'anonymat.

**4. Analyse des notes**  
**A – concours externe**

Spécialités	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Note + haute	Note + basse	Nombre de notes éliminatoires < à 5	Nombre de notes ≥ à 10	Moyenne générale à l'épreuve écrite d'admissibilité
Bâtiments, génie civil	60	12.63	03	6 soit 10.00 %	19 soit 31.67 %	08.59/20
Réseaux, voirie et infrastructures	53	08.13	01.13	34 soit 64.15 %	0	04.38/20
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	102	14.63	01.88	8 soit 7.84 %	30 soit 29.41 %	08.58/20
Aménagement urbain et développement durable	21	15.75	04.50	1 soit 4.76 %	8 soit 38.10 %	09.28/20
Déplacements, transports	7	11.75	02.75	1 soit 14.29 %	1 soit 14.29 %	06.98/20
Espaces verts et naturels	62	13.75	03.38	2 soit 3.23 %	35 soit 56.45 %	09.74/20
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	96	15.13	02.25	18 soit 18.75 %	27 soit 28.13 %	07.83/20
Services et intervention techniques	47	11.13	0.75	18 soit 38.30 %	4 soit 8.51 %	05.75/20
Métiers du spectacle	10	13.75	03	1 soit 10.00 %	5 soit 50.00 %	09.58/20
Artisanat et métiers d'art	8	14.63	04	2 soit 25.00 %	6 soit 75.00 %	10.67/20
<b>TOTAL</b>	<b>466</b>			<b>91</b> <b>soit 19.53 %</b>	<b>135</b> <b>soit 28.97 %</b>	<b>07.88/20</b>

**B – concours interne**

Spécialités	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Note + haute	Note + basse	Nombre de notes éliminatoires < à 5	Nombre de notes ≥ à 10	Moyenne générale à l'épreuve écrite d'admissibilité
Bâtiments, génie civil	108	14.75	01	30 soit 27.78 %	23 soit 21.30 %	06.76/20
Réseaux, voirie et infrastructures	137	15	0*	20 soit 14.60 %	33 soit 24.09 %	07.61/20
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	209	15.50	0*	36 soit 17.22 %	41 soit 19.62 %	07.45/20
Aménagement urbain et développement durable	39	14	01.50	5 soit 12.82 %	15 soit 38.46 %	08.65/20
Déplacements, transports	18	15.50	0*	3 soit 16.67 %	4 soit 22.22 %	07.56/20
Espaces verts et naturels	111	14.25	0*	24 soit 21.62 %	15 soit 13.51 %	06.59/20
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	56	16	04	3 soit 5.36 %	28 soit 50.00 %	09.94/20
Services et intervention techniques	151	15.50	0	33 soit 21.85 %	39 soit 25.83 %	07.22/20
Métiers du spectacle	30	16	0.25	3 soit 10.00 %	12 soit 40.00 %	09.48/20
Artisanat et métiers d'art	19	17	01.50	2 soit 10.53 %	12 soit 63.16 %	10.71/20
<b>TOTAL</b>	<b>878</b>			<b>159</b> <b>soit 18.11 %</b>	<b>222</b> <b>soit 25.28 %</b>	<b>07.59/20</b>

\* copie blanche

### C – Troisième concours

Spécialités	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Note + haute	Note + basse	Nombre de notes éliminatoires < à 5	Nombre de notes ≥ à 10	Moyenne générale à l'épreuve écrite d'admissibilité
Bâtiments, génie civil	12	12	02.50	1 soit 08.33 %	4 soit 33.33 %	07.23/20
Réseaux, voirie et infrastructures	11	14.50	03.50	2 soit 18.18 %	4 soit 36.36 %	08.45/20
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	15	15	04.50	1 soit 06.67 %	7 soit 46.67 %	09.27/20
Aménagement urbain et développement durable	2	08	05	0	0	06.50/20
Déplacements, transports	1	06.50	06.50	0	0	06.50/20
Espaces verts et naturels	4	11	05	0	1 soit 25.00 %	07.50/20
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	12	13	05.50	0	3 soit 25.00 %	07.96/20
Services et intervention techniques	20	15.63	0	2 soit 10 %	11 soit 55.00 %	09.37/20
Métiers du spectacle	2	09	06	0	0	07.50/20
Artisanat et métiers d'art	3	15.50	12.25	0	3 soit 100.00 %	13.83/20
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>			<b>6</b> soit 07.32 %	<b>33</b> soit 40.24 %	<b>08.66/20</b>

Moyennes générales du concours :

- Externe : 07.88/20
- Interne : 07.59/20
- Troisième concours : 08.66/20
- 

Le niveau des candidats est plutôt faible, de nombreux candidats ne sont pas à la hauteur des attentes du jury pour un concours de catégorie B. Il est regrettable de constater que l'expression écrite et un manque de connaissances restent trop souvent les points faibles du personnel de cette filière technique.

L'homogénéité des notes attribuées par les différents correcteurs n'a donc pas entraîné une péréquation des notes.

Le jury, au vu des résultats, après en avoir délibéré, a fixé les seuils d'admissibilité des candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours de technicien territorial, session 2023, selon les spécialités, de la manière suivante :

#### Concours externe

Spécialités	Nombre de postes	Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Seuils d'admissibilité (sur 20)	Nombre de candidats admissibles
Bâtiments, génie civil	61	84	60	09/20 soit 09 points	29
Réseaux, voirie et infrastructures	57	82	53		0
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	61	152	102		45
Aménagement urbain et développement durable	20	42	21		12
Déplacements, transports	5	7	7		2
Espaces verts et naturels	32	87	62		44
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	55	137	96		37
Services et intervention techniques	33	75	47		8
Métiers du spectacle	11	14	10		6

Artisanat et métiers d'art	3	17	8	11.50/20 soit 11.50 points	6
<b>TOTAL</b>	<b>358</b>	<b>697</b>	<b>466</b>		<b>189</b>

### Concours interne :

Spécialités	Nombre de postes	Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Seuils d'admissibilité (sur 20)	Nombre de candidats admissibles
Bâtiments, génie civil	75	152	108	09/20 soit 09 points	25
Réseaux, voirie et infrastructures	70	201	137		42
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	76	332	209		64
Aménagement urbain et développement durable	24	64	39		22
Déplacements, transports	6	31	18		4
Espaces verts et naturels	39	161	111		21
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	67	104	56		32
Services et intervention techniques	39	214	151		48
Métiers du spectacle	12	44	30		16
Artisanat et métiers d'art	3	26	19	12.30/20 soit 12.30 points	7
<b>TOTAL</b>	<b>411</b>	<b>1329</b>	<b>878</b>		<b>281</b>

### Troisième concours :

Spécialités	Nombre de postes	Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Seuils d'admissibilité (sur 20)	Nombre de candidats admissibles
Bâtiments, génie civil	15	21	12	09/20 soit 09 points	4
Réseaux, voirie et infrastructures	14	17	11		4
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	15	33	15		9
Aménagement urbain et développement durable	4	5	2		0
Déplacements, transports	1	3	1		0
Espaces verts et naturels	7	5	4		1
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	13	17	12		3
Services et intervention techniques	7	29	20		11
Métiers du spectacle	2	4	2		1
Artisanat et métiers d'art	1	4	3	12.25/20 soit 12.25 points	3
<b>TOTAL</b>	<b>79</b>	<b>138</b>	<b>82</b>		<b>36</b>

#### **IV - Profil des 506 candidats admissibles**

Le taux de féminisation de ce cadre d'emplois est toujours très minoritaire car 30.04 % des candidats admissibles sont des femmes (152 candidates) pour 69.96 % d'hommes (354 candidats).

La tranche d'âge la plus importante reste les 30-49 ans pour 74.11 %, le ou la plus jeune candidat(e) admissible a 22 ans, le ou la plus âgé(e) a 60 ans, et l'âge moyen des candidats est de 39 ans.

56.32 % des candidats admissibles sont domiciliés en Ile de France, 43.68 % en Régions et ils sont majoritairement en poste en commune à hauteur de 38.94 %, dans un département (12.06 %), dans un établissement public (11.07 %), en structure intercommunale (12.25%), dans un conseil régional (3.75%), dans un autre type d'établissement public (3.95 %) et 17.98 % des candidats admissibles n'ont pas renseigné cette rubrique (concours externe et troisième concours).

83.80 % des candidats admissibles pour les trois voies d'accès (concours externe, interne et troisième concours) déclarent être en possession d'un diplôme égal ou supérieur à un BAC (diplôme de niveau 4 requis pour le concours externe de technicien territorial).

47.23 % des candidats admissibles déclarent avoir fait une préparation personnelle (239 candidats), 27.47 % précisent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT (139 candidats) et 23.12 % n'ont pas renseigné cette rubrique (117 candidats). Enfin 2.18 % ont suivi une préparation auprès d'autres établissements soit 11 candidats.

#### **V – L'épreuve orale d'admission**

L'épreuve orale d'admission des concours externe, interne et troisième concours s'est déroulée les 19, 20, 21, 23, 26, 27, 29 et 30 septembre 2022 dans les locaux de Centrex à Noisy-le-Grand (93). Les candidats ont été auditionnés par des sous-jurys de trois personnes (un élu- un fonctionnaire territorial de catégorie A ou B - une personnalité qualifiée) sauf pour les spécialités Artisanat et métiers d'art, Métiers du spectacle, Aménagement urbain, développement durable et Déplacements transports. Pour ces 4 spécialités, des jurys pléniers de six personnes (deux élus- deux fonctionnaires territoriaux de catégorie A ou B - deux personnalités qualifiées) ont été constitués, le(la) président(e) des sous jurys était l'élu(e). Les différents sous-jurys et jurys pléniers ont auditionné les 484 candidats présents à cette épreuve.

##### **Concours externe :**

L'épreuve orale d'admission du concours externe consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.

**(durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé; coefficient 1)**

Le jury de la session 2022 a fixé la grille d'entretien comme suit :

<b>LES CRITERES D'EVALUATION DE L'ENTRETIEN</b>
---

#### **LES CRITERES D'EVALUATION**

**1) Exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel (5 minutes au maximum)**

**2) Aptitude à exercer les missions, notamment dans la spécialité choisie (15 minutes)**

*Le jury pourra recourir à des mises en situation professionnelles*

#### **Tout au long de l'entretien : motivation**

Une liste non exhaustive de thèmes pouvant être exploitée en fonction du profil du candidat en vue de questions et/ou de mises en situation professionnelle était proposée au jury.



### **Concours interne :**

L'épreuve orale d'entretien consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.

**(durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé; coefficient 1)**

Le jury de la session 2022 a fixé la grille d'évaluation comme suit :

<b>LES CRITERES D'EVALUATION DE L'ENTRETIEN</b>
---

**1) Exposé du candidat sur les acquis de son expérience (5 minutes au maximum)**

**2) Aptitude à exercer les missions, notamment dans la spécialité choisie (15 minutes)**

*Le jury pourra recourir à des mises en situation professionnelles*

**Tout au long de l'entretien : motivation**

Une liste non exhaustive de thèmes pouvant être exploitée en fonction du profil du candidat en vue de questions et/ou de mises en situation professionnelle était proposée au jury.

### **Troisième concours :**

L'épreuve orale d'entretien consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel.

**(durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé; coefficient 1)**

Le jury de la session 2022 a fixé la grille d'évaluation comme suit :

<b>LES CRITERES D'EVALUATION DE L'ENTRETIEN</b>
---

**1) Exposé du candidat sur son expérience (5 minutes au maximum)**

**2) Connaissances techniques et aptitudes du candidat à exercer les missions du cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement (10 minutes)**

**Communication et motivation (tout au long de l'entretien)**

Une liste non exhaustive de thèmes pouvant être exploitée en fonction du profil du candidat en vue de questions et/ou de mises en situation professionnelle était proposée au jury.

## **1. LES OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY POUR LES TROIS VOIES D'ACCES**

L'épreuve d'entretien, pour les trois voies d'accès, est adaptée et permet de déceler les qualités et les compétences d'un futur technicien territorial.

### **Spécialité Bâtiments, génie civil**

- Points forts des meilleurs candidats

Les candidats possèdent de bonnes connaissances dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité. De plus, la gestion des conflits et plus généralement les problématiques en matière de ressources humaines sont bien maîtrisées.

- Points faibles des candidats les moins performants

Il y a un manque de maîtrise des fondamentaux de l'environnement territorial et statutaire. De plus, il a été constatée une méconnaissance du rôle et des missions d'un technicien territorial.

Les membres du jury ont indiqué dans l'intérêt des candidats qu'il est essentiel de se préparer pour cette épreuve, notamment la présentation qui doit être structurée et non pas chronologique.

L'importance de la prise de connaissance de la note de cadrage a été rappelée par les correcteurs des épreuves orales.

Pour finir, ils ont précisé que les candidats doivent faire preuve de curiosité intellectuelle et d'ouverture d'esprit sur les missions d'un technicien territorial.

### **Spécialité Réseaux, voirie et infrastructures**

- Points forts des meilleurs candidats

La partie présentation des candidats est bien préparée.

- Points faibles des candidats les moins performants

Les candidats ne valorisent pas assez leurs expériences et les acquis dans leurs présentations. De plus, il y a un manque de connaissances techniques, réglementaires mais également en matière d'hygiène et de sécurité. Il est regrettable que le vocabulaire technique en lien avec la spécialité ne soit pas ou peu connu.

Ensuite, les candidats démontrent des compétences exécutives restreintes au segment d'activité professionnelle actuel. Cela démontre qu'ils doivent franchir un seuil important entre les missions réalisées et les compétences à développer au regard du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Pour finir, ils possèdent des connaissances insuffisantes en termes de commande publique et de compréhension d'un budget. Il est primordial de réaliser une mise à jour des connaissances tant techniques que réglementaires.

Les membres du jury ont indiqué dans l'intérêt des candidats qu'il est nécessaire pour les candidats de préparer cette épreuve. En effet, il faut acquérir des connaissances sur l'environnement professionnel et la prise de responsabilité. Le management fait partie intégrante des missions dévolues au cadre d'emploi.

De même, pour les membres de jury, les candidats doivent rester critiques et curieux sur leurs pratiques professionnelles et la transversalité des services d'une collectivité territoriale.

La présentation des candidats, d'une durée de 5 minutes doit mettre en valeur leurs expériences professionnelles et leurs acquis.

### **Spécialité Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration**

- Points forts des meilleurs candidats

Les exposés de 5 minutes sont bien préparés. De plus, ils possèdent quelques notions en matière de risques professionnels (document unique, CHSCT).

- Points faibles des candidats les moins performants

Les candidats ne se positionnent pas en qualité d'encadrant alors que cela fait partie intégrante du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

De plus, ils ont de réelles lacunes dans le domaine de l'environnement territorial. Les jurys ont également précisé que les candidats ont peu de connaissances professionnelles en dehors de leurs missions actuelles.

Pour finir, ils possèdent peu voire pas de connaissances techniques et des cadres réglementaires dans cette spécialité.

Les membres du jury ont indiqué dans l'intérêt des candidats qu'il est nécessaire pour les candidats de préparer cette épreuve. Les candidats doivent faire preuve davantage de curiosité intellectuelle et acquérir des connaissances sur l'environnement professionnel tant technique que territorial.

## **Spécialités Aménagement urbain et développement durable / Déplacement, transports**

- Points forts des meilleurs candidats

Les exposés de 5 minutes sont bien préparés.

- Points faibles des candidats les moins performants

Les candidats ne possèdent pas assez de compétences techniques. De plus, il est constaté un manque de maîtrise de l'environnement territorial.

Les membres du jury ont indiqué dans l'intérêt des candidats qu'il est nécessaire pour ces derniers de préparer cette épreuve et de prendre connaissance de la note de cadrage. Les candidats doivent faire preuve de plus d'ouverture d'esprit et de curiosité sur l'environnement territorial.

## **Spécialité Espaces verts et naturels**

- Points forts des meilleurs candidats

Les exposés de 5 minutes sont bien préparés. Les candidats possèdent de réelles connaissances « terrain » de leur métier et des compétences en matière de management. Enfin, ils ont des connaissances réglementaires et territoriales de base.

- Points faibles des candidats les moins performants

Les candidats ne maîtrisent pas l'environnement territorial, et ne mettent pas suffisamment les acquis de leurs formations au sein de leurs présentations. De plus, lors des mises en situation, ils ne maîtrisent pas la méthodologie de projet ni le management.

Pour finir, les candidats doivent lors de cette épreuve se positionner en qualité de technicien et prendre de la hauteur par rapport au grade visé et les missions qu'ils exercent sur leurs postes actuels.

Les membres du jury ont indiqué dans l'intérêt des candidats qu'il est nécessaire pour les candidats de préparer cette épreuve afin d'acquérir les connaissances nécessaires tant d'un point de vue technique qu'en matière d'environnement territorial.

Pour réussir ce concours, il est essentiel que les candidats prennent connaissance de la note de cadrage de l'épreuve mais aussi des missions dévolues au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Enfin, certains candidats sont trop spécialisés, et ne connaissent pas suffisamment les attendus de l'épreuve dans la spécialité au titre de laquelle ils concourent.

## **Spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information**

- Points forts des meilleurs candidats

Les exposés de 5 minutes sont bien préparés. Les candidats sont motivés et possèdent de bonnes connaissances de l'environnement territorial. De plus, ils démontrent une aisance à l'oral et une bonne écoute des demandes des jurys.

Enfin, les candidats ont une bonne maîtrise de la spécialité.

- Points faibles des candidats les moins performants

Le positionnement en qualité d'encadrant, même intermédiaire, n'est pas acquis par les candidats alors que cela fait partie intégrante des missions dévolues au cadre d'emplois.

De plus, les candidats ne maîtrisent pas l'environnement territorial, et plus globalement ne possèdent pas les connaissances attendues pour cette épreuve et ce niveau de concours.

Enfin, les candidats ne prennent pas assez de recul par rapport à leur domaine d'activité.

Les membres du jury ont indiqué dans l'intérêt des candidats qu'il est nécessaire pour les candidats de préparer cette épreuve et acquérir les notions de bases de l'environnement territorial et professionnel mais également prendre du recul par rapport à leurs missions actuelles.

De plus, le cadre d'emplois des techniciens nécessite des bases sur le management et un positionnement en tant qu'encadrant.

Enfin, les candidats doivent se préparer au regard du programme réglementaire de l'épreuve et acquérir des connaissances dans l'ensemble de la spécialité, et ne pas se contenter de celles nécessaires pour l'exercice de leurs missions au quotidien.

### **Spécialité Services et intervention techniques**

- Points forts des meilleurs candidats

Les exposés de 5 minutes sont bien préparés. Les candidats possèdent de bonnes connaissances dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.

- Points faibles des candidats les moins performants

Les candidats ne maîtrisent pas suffisamment les aspects techniques et ne possèdent pas le vocabulaire technique approprié. De plus, ils manquent de curiosité professionnelle et d'ouverture d'esprit sur les diverses missions d'un technicien territorial.

Les membres du jury ont indiqué dans l'intérêt des candidats qu'il est important de s'ouvrir à la globalité de l'environnement professionnel dans lequel ils exercent ou sont amenés à exercer leurs missions. Par ailleurs, la présentation doit faire l'objet d'une préparation rigoureuse mettant en valeur les expériences mais également les acquis. Enfin, les membres de jurys ont souligné que le positionnement en qualité d'encadrant fait partie intégrante des missions d'un technicien territorial et doit être maîtrisé, tout comme le fait pour le candidat d'avoir un regard plus critique et une ouverture d'esprit quant au rôle et aux missions du cadre d'emplois visé.

### **Spécialités Métiers du spectacle / Artisanat et métiers d'art**

- Points forts des meilleurs candidats

Les exposés de 5 minutes sont bien préparés et construits. Les candidats font preuve de dynamisme et démontrent une réelle passion pour leurs activités professionnelles. Enfin, ils ont une volonté affirmée d'intégrer le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

- Points faibles des candidats les moins performants

Pour ces candidats, il y a un manque évident de préparation à cette épreuve. Les compétences mises en avant sont exécutives et restreintes au segment d'activité professionnelle actuel. Ceci démontre un écart entre les missions réalisées et les compétences à développer au regard du cadre d'emplois de technicien territorial.

Enfin, les candidats ont des connaissances trop limitées en termes de commande publique, de compréhension de budget. Il est essentiel de mettre à jour ses connaissances tant techniques que réglementaires.

Les membres de jury indiquent dans l'intérêt des candidats qu'il est important de se préparer à cette épreuve en se projetant dans les missions du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Les candidats doivent acquérir des connaissances sur l'environnement professionnel et la prise de décision. Il a été précisé que peu de candidat n'aborde la transversalité des services au sein d'une collectivité alors que cela est nécessaire dans l'exercice des missions d'un technicien territorial.

Enfin, il est important de rester critique et curieux vis-à-vis de sa pratique professionnelle.

## **2. LES RESULTATS D'ADMISSION DU CONCOURS EXTERNE**

Spécialités	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	Note + haute	Note + basse	Nombre de notes éliminatoires < à 5	Nombre de notes ≥ à 10	Moyenne à l'épreuve orale d'admission
Bâtiments, génie civil	29	29	18.50	0.75	1 soit 3.45 %	12 soit 41.38%	10.02/20
Réseaux, voirie et infrastructures	0						
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	45	40	18	01.25	2 soit 5.00 %	25 soit 62.50%	11.04/20

Aménagement urbain et développement durable	12	12	12	03	3 soit 25.00 %	7 soit 58.33 %	08.38/20
Déplacements, transports	2	2	07.50	03	1 soit 50.00 %	0	05.25/20
Espaces verts et naturels	44	42	18.25	02.75	6 soit 14.29 %	22 soit 52.38 %	10.30/20
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	37	36	18	01.50	5 soit 13.89 %	15 soit 41.67 %	09.19/20
Services et intervention techniques	8	8	16.75	07.50	0	5 soit 62.50 %	11.88/20
Métiers du spectacle	6	6	11.50	05	0	3 soit 50.00 %	09.30/20
Artisanat et métiers d'art	6	6	10.50	04.50	3 soit 50.00 %	2 soit 33.34 %	06.80/20
<b>TOTAL</b>	<b>189</b>	<b>181</b>	<b>18.50</b>	<b>01.25</b>	<b>21 soit 11.60 %</b>	<b>91 soit 50.28 %</b>	<b>10.42/20</b>

### 3.LES RESULTATS D'ADMISSION DU CONCOURS INTERNE

Spécialités	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	Note + haute	Note + basse	Nombre de notes éliminatoires < à 5	Nombre de notes ≥ à 10	Moyenne à l'épreuve orale d'admission
Bâtiments, génie civil	25	23	15	3.75	2 soit 8.70 %	7 soit 30.43 %	08.46/20
Réseaux, voirie et infrastructures	42	40	18	02	5 soit 12.50 %	18 soit 45.00 %	08.65/20
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	64	59	18	02.75	10 soit 16.95 %	18 soit 30.51 %	08.58/20
Aménagement urbain et développement durable	22	20	19.75	04.25	1 soit 5.00 %	14 soit 70.00 %	11.04/20
Déplacements, transports	4	3	11.50	04.50	1 soit 33.33 %	1 soit 33.33 %	08.33/20
Espaces verts et naturels	21	21	18.50	03	1 soit 4.76 %	12 soit 57.14 %	11.32/20
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	32	31	17	01.50	4 soit 12.90 %	8 soit 25.80 %	07.79/20
Services et interventions techniques	48	48	19	05.50	0	31 soit 64.58 %	10.90/20
Métiers du spectacle	16	16	17	05.50	0	7 soit 43.75 %	09.98/20
Artisanat et métiers d'art	7	7	14	01.50	1 soit 14.29 %	3 soit 42.86 %	08.53/20
<b>TOTAL</b>	<b>281</b>	<b>268</b>	<b>19.75</b>	<b>0.75</b>	<b>25 soit 9.33 %</b>	<b>119 soit 44.40 %</b>	<b>10.41/20</b>

### 4.LES RESULTATS D'ADMISSION DU TROISIEME CONCOURS

Spécialités	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	Note + haute	Note + basse	Nombre de notes éliminatoires < à 5	Nombre de notes ≥ à 10	Moyenne à l'épreuve orale d'admission
Bâtiments, génie civil	4	4	18.50	09.75	0	3 soit 75.00 %	13.56/20
Réseaux, voirie et infrastructures	4	4	12.75	07	0	3 soit 75.00 %	10.69/20
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	9	8	17	01.50	3 soit 37.50 %	3 soit 37.50 %	07.94/20

Aménagement urbain et développement durable	0						
Déplacements, transports	0						
Espaces verts et naturels	1	1	07.50	07.50	0	0	07.50/20
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	3	3	12	08	0	2 soit 66.67 %	10.50/20
Services et interventions techniques	11	11	17.25	02.50	4 soit 36.36 %	4 soit 36.36 %	09.16/20
Métiers du spectacle	1	1	03.50	03.50	1 soit 100.00 %	0	03.50/20
Artisanat et métiers d'art	3	3	13.50	07.25	0	2 soit 66.67 %	10.50/20
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>18.50</b>	<b>01.50</b>	<b>8 soit 22.86 %</b>	<b>17 soit 48.57 %</b>	<b>10.66/20</b>

Pour l'ensemble des voies d'accès et des spécialités, 55 candidats sur les 484 candidats présents à l'épreuve orale d'admission ont obtenu une note éliminatoire soit 11.36 %.

**Les meilleures moyennes du concours externe (écrit + oral) sont :**

- Pour la spécialité Bâtiments, génie civil est de 15.19/20
- Pour la spécialité Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration est de 14.38/20
- Pour la spécialité Aménagement urbain et développement durable est de 13.38/20
- Pour la spécialité Déplacements, transports est de 09.63/20
- Pour la spécialité Espaces verts et naturels est de 15.07/20
- Pour la spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information est de 15.00/20
- Pour la spécialité Services et intervention techniques est de 12.94/20
- Pour la spécialité Métiers du spectacle est de 12.38/20
- Pour la spécialité Artisanat et métiers d'art est de 12.00/20

La moyenne générale du concours externe pour l'ensemble des spécialités est de 10.42/20.

**Les meilleures moyennes du concours interne (écrit + oral) sont :**

- Pour la spécialité Bâtiments, génie civil est de 13.75/20/20
- Pour la spécialité Réseaux, voirie et infrastructures est de 16.00/20
- Pour la spécialité Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration est de 15.50/20
- Pour la spécialité Aménagement urbain et développement durable est de 15.13/20
- Pour la spécialité Déplacements, transports est de 12.75/20
- Pour la spécialité Espaces verts et naturels est de 15.88/20
- Pour la spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information est de 14.50/20
- Pour la spécialité Services et intervention techniques est de 14.63/20
- Pour la spécialité Métiers du spectacle est de 16.00/20
- Pour la spécialité Artisanat et métiers d'art est de 14.25/20

La moyenne générale du concours interne pour l'ensemble des spécialités est de 10.41/20.

**Les meilleures moyennes du troisième concours (écrit + oral) sont :**

- Pour la spécialité Bâtiments, génie civil est de 14.75/20/20
- Pour la spécialité Réseaux, voirie et infrastructures est de 13.38/20
- Pour la spécialité Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration est de 13.00/20
- Pour la spécialité Espaces verts et naturels est de 09.25/20
- Pour la spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information est de 11.50/20
- Pour la spécialité Services et intervention techniques est de 15.94/20
- Pour la spécialité Métiers du spectacle est de 06.25/20
- Pour la spécialité Artisanat et métiers d'art est de 14.50/20

La moyenne générale du troisième concours pour l'ensemble des spécialités est de 10.66/20.

### ADMISSION CONCOURS EXTERNE

Spécialités	Nombre de postes ouverts au concours	Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Seuils d'admissibilité	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission	Seuils d'admission	Nombre de candidats admis
Bâtiments, génie civil	61	84	60	9 /20	29	29	10/20	13
Réseaux, voirie et infrastructure	57	82	53		0			
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	61	152	102		45	40		27
Aménagement urbain et développement durable	20	42	21		12	12		7
Déplacements, transports	5	7	7		2	2		0
Espaces verts et naturels	32	87	62		44	42		26
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	55	137	96		37	36		15
Services et intervention techniques	33	75	47		8	8		5
Métiers du spectacle	11	14	10		6	6		5
Artisanat et métiers d'art	3	17	8	11.50/20	6	6	11.50/20	2
<b>TOTAL</b>	<b>338</b>	<b>697</b>	<b>466</b>		<b>189</b>	<b>181</b>		<b>100</b>

### ADMISSION CONCOURS INTERNE

Spécialités	Nombre de postes ouverts au concours	Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Seuils d'admissibilité	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission	Seuils d'admission	Nombre de candidats admis
Bâtiments, génie civil	75	152	108	9/20	25	23	10/20	8
Réseaux, voirie et infrastructure	70	201	137		42	40		21
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	76	332	209		64	59		29
Aménagement urbain et développement durable	24	64	39		22	20		14



Déplacements, transports	6	31	18		4	3		1
Espaces verts et naturels	39	161	111		21	21		12
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	67	104	56		32	31		13
Services et intervention techniques	39	214	151		48	48		34
Métiers du spectacle	12	44	30		16	16		10
Artisanat et métiers d'art	3	26	19	12.30/20	7	7	12/20	3
<b>TOTAL</b>	<b>411</b>	<b>1329</b>	<b>878</b>		<b>281</b>	<b>268</b>		<b>145</b>

### ADMISSION TROISIEME CONCOURS

Spécialités	Nombre de postes ouverts au concours	Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Seuils d'admissibilité	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission	Seuils d'admission	Nombre de candidats admis
Bâtiments, génie civil	15	21	12	9/20	4	4	10/20	4
Réseaux, voirie et infrastructure	14	17	11		4	4		3
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	15	33	15		9	8		4
Aménagement urbain et développement durable	4	5	2		0			
Déplacements, transports	1	3	1		0			
Espaces verts et naturels	7	5	4		1	1		0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	13	17	12		3	3		2
Services et intervention techniques	7	29	20		11	11		6
Métiers du spectacle	2	4	2	1	1	0		
Artisanat et métiers d'art	1	4	3	12.25/20	3	3	12/20	2
<b>TOTAL</b>	<b>79</b>	<b>138</b>	<b>82</b>		<b>36</b>	<b>35</b>		<b>21</b>

Le jury a décidé du transfert d'un poste non pourvu du concours externe spécialité Artisanat et métiers d'art vers le troisième concours spécialité Artisanat et métiers d'art.

## Profil des 266 candidats admis

Les lauréats sont à 30.08 % des femmes (80 candidates) pour 69.92 % d'hommes (186 candidats).

Ils sont à 44.36 % dans la fourchette d'âge de 30 à 39 ans, le ou la plus jeune lauréat(e) a 22 ans et le ou la plus âgé(e) a 60 ans, l'âge moyen des lauréats(es) est de 38 ans.

Ils sont 52.63 % à être domiciliés en Ile de France et 47.37 % en régions. Ils sont en poste en commune pour 40.23 % d'entre eux, 13.53 % en département, 10.53 % dans un établissement public, 12.41 % en structure intercommunale, 3.76 % en région, 3.76 % dans d'autres établissements publics et 15.78% n'ont pas renseigné cette rubrique (concours externe et 3<sup>ème</sup> concours).

Les lauréats déclarent à hauteur de 9.40 % être en possession d'un diplôme de niveau 7, 21.43 % d'un diplôme de niveau 6, 26.32 % d'un diplôme de niveau 5, 28.20 % d'un diplôme de niveau 4, 7.89 % d'un diplôme inférieur au baccalauréat, 5.63% n'ont pas renseigné cette rubrique et 1.13% relèvent de la dérogation pour les pères et mères d'au moins trois enfants.

Enfin, 29.70 % (79 candidats) des lauréats ont suivi une préparation auprès du CNFPT, contre 47.37 % (126 candidats) qui ont fait une préparation personnelle, 1.88 % (5 candidats) auprès d'autres organismes de formation et 21.05 % (56 candidats) n'ont pas renseigné cette rubrique.

Les trois candidats qui ont obtenu les meilleures moyennes de ce concours - session 2022 - ont le profil suivant :

- Un homme de 45 ans, inscrit au troisième concours – spécialité Services et intervention techniques – le candidat n'a pas renseigné s'il est en poste dans la fonction publique territoriale ni son niveau de diplôme – 15.94/20 de moyenne générale. Il n'a pas renseigné la rubrique relative à la préparation pour ce concours.
- Un homme de 45 ans, inscrit au concours interne – spécialité Réseaux, voirie et infrastructures - en poste dans une structure intercommunale en Région, il précise qu'il relève de la dérogation père et mère d'au moins trois enfants en ce qui concerne le niveau de diplôme – 16/20 de moyenne générale. Il a une ancienneté de 4 ans dans la fonction publique territoriale. Il déclare avoir suivi une préparation à ce concours auprès du CNFPT.
- Un homme de 38 ans, inscrit au concours interne- spécialité Métiers du spectacle - en poste dans une commune en Ile-de-France. Il est titulaire d'un diplôme de niveau 4 européen (BAC) – 16 / 20 de moyenne générale. Il a une ancienneté de 9 ans dans la fonction publique territoriale. Il a précisé avoir réalisé une préparation personnelle pour ce concours.
- Une femme de 47 ans, inscrite au concours externe – spécialité bâtiment, génie civil – en poste dans un établissement public en Région. Elle est titulaire d'un diplôme de niveau 5 européen (BTS) – 15.19 / 20 de moyenne générale. Elle a une ancienneté de 2 ans dans la fonction publique territoriale. Elle a précisé avoir réalisé une préparation personnelle pour ce concours.

## Conclusion générale

On constate une forte diminution du nombre d'admis à concourir à ce concours entre les sessions 2020 (2846 admis à concourir) et 2022 (2164 admis à concourir) de 20.42 %. Cette diminution du nombre d'admis à concourir peut s'expliquer par le fait que les épreuves de la session 2020 ont été décalées en 2021 au regard de la situation sanitaire en France liée à la pandémie de Covid 19. Les résultats d'admission de la session 2020 ayant été donnés quelques semaines avant l'ouverture des inscriptions pour la session 2022. Néanmoins, le taux de présence à l'épreuve écrite d'admissibilité est plus élevé lors de cette dernière session (65.90 % au lieu de 57.17 %). Cela peut s'expliquer par le fait que la session 2020, dont l'épreuve écrite d'admissibilité a eu lieu en avril 2021, dans un contexte de crise sanitaire a pu démotiver un certain nombre de candidats. Il faut souligner que durant cette période les agents exerçant des missions au sein des services techniques des collectivités territoriales ont été très sollicités, ce qui ne leur a pas permis forcément de suivre une préparation adéquate au concours de technicien territorial.

Toutefois, les résultats de cette session pour l'épreuve écrite d'admissibilité ne sont pas du niveau attendu par le jury. En effet, les candidats ont, pour un grand nombre, pas suffisamment préparé cette épreuve écrite d'admissibilité.

Certes, les moyennes des meilleurs candidats sont en hausse régulière mais trop de candidats restent dans une petite moyenne voire se révèlent ne pas être en phase avec le niveau d'exigence attendu.

L'épreuve écrite d'admissibilité reste sélective car elle est mal maîtrisée par une grande partie des candidats et ceci malgré les annales des sessions précédentes qui auraient dû leur permettre de tirer les enseignements nécessaires pour une préparation de qualité. Les annales publiées et les cadrages des épreuves élaborées par les services pédagogiques des centres de gestion membres de la cellule pédagogique nationale sont des aides indispensables pour une bonne préparation mais il faut bien sûr prendre le temps d'en prendre connaissance.

L'épreuve orale d'admission qui est spécifique à chaque voie d'accès, à savoir une épreuve d'entretien est jugée totalement adaptée pour déceler les compétences d'un futur technicien territorial.

Cette épreuve orale d'admission est déterminante, car comme pour l'épreuve écrite d'admissibilité, elle comporte une note éliminatoire et permet aux candidats de mettre en avant leurs connaissances dans leurs domaines d'activité, sur l'environnement territorial et de démontrer leurs compétences en matière d'encadrement, élément essentiel du cadre d'emplois de technicien territorial.

On observe de grandes difficultés lors des mises en situation professionnelle car les candidats ont du mal à se projeter en qualité d'encadrant. Il est regrettable que les candidats ne se préparent pas davantage, de ce fait ils ont des connaissances trop faibles tant sur leur domaine que sur l'environnement professionnel et l'hygiène et la sécurité. Il est regrettable que les candidats ne prennent pas de recul vis-à-vis de leurs missions actuelles, démontrant seulement des connaissances dans leurs domaines d'activités et non pas dans la globalité de la spécialité au titre de laquelle ils concourent.

Comme l'ensemble des membres du jury de cette session 2022, j'invite les futurs candidats à ne pas négliger leur préparation s'ils veulent obtenir ce concours. Les bons résultats obtenus par les candidats qui ont suivi une préparation auprès du CNFPT démontrent qu'une implication de ces derniers est souvent couronnée de succès.

La présence de trois membres du jury avec des profils différents permet de vérifier les compétences acquises et de déceler les qualités et faiblesses des candidats.

Enfin, je tiens à souligner la qualité, le professionnalisme et la pertinence des membres du jury de cette session 2022, je les remercie pour leur disponibilité et leur souci permanent de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs du secteur technique.

Et je remercie tout aussi vivement l'ensemble du personnel du département des concours du CIG de la Grande Couronne, dont la compétence et l'implication ont permis le déroulement sans failles de ce concours.

Fait à Versailles le 17 octobre 2022  
Le Président du jury

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Philippe DELUCHEY', written over a horizontal line.

Jean-Philippe DELUCHEY  
Conseiller municipal, Mairie de Soisy-sous-Montmorency